

CHAPITRE 5

Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs

Notes

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les produits comestibles autres que les boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux et le sang d'animal (liquide ou desséché);
- b) les cuirs, peaux et pelleteries, autres que les produits du no 05.05 et les rognures et déchets similaires de peaux brutes du no 05.11 (chapitres 41 ou 43);
- c) les matières premières textiles d'origine animale autres que le crin et les déchets de crin (section XI);
- d) les têtes préparées pour articles de broserie (no 96.03).

2.- Les cheveux détirés de longueur, mais non remis dans le même sens, sont considérés comme cheveux bruts (no 05.01).

3.- Dans la nomenclature, on considère comme "ivoire" la matière fournie par les défenses d'éléphant, d'hippopotame, de morse, de narval, de sanglier, les cornes de rhinocéros ainsi que les dents de tous les animaux.

4.- Dans la nomenclature, on considère comme "crins" les poils de la crinière ou de la queue des équidés ou des bovidés.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
05.01	0501.00	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux.	0501.00.00			11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
05.02		Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces soies ou poils.											
	0502.10	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	0502.10.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	0502.90	- Autres	0502.90.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
05.04	0504.00	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé.	0504.00.00			7 - 8 - 11	8	4	2			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
05.05		Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes.											
	0505.10	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet	0505.10.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	0505.90	- Autres	0505.90.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
05.06		Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés; poudres et déchets de ces matières.											
	0506.10	- Osséine et os acidulés	0506.10.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	0506.90	- Autres	0506.90.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
05.07		Ivoire, écaille de tortue, fanons (y compris les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés mais non découpés en forme; poudres et déchets de ces matières.											
	0507.10	- Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	0507.10.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	0507.90	- Autres	0507.90.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
05.08		Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets.											
		--- Corail et similaires, bruts ou simplement préparés	0508.00.10			10 - 11 - 12	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Coquillages vides, bruts ou simplement préparés, de l'espèce Pinctada Margaritifera (nacre)	0508.00.20			11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
05.10	0510.00	--- Coquillages vides, bruts ou simplement préparés, de l'espèce Trochus Niloticus (Troca)	0508.00.30			10 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Coquillages vides, bruts ou simplement préparés de l'espèce Turbo Marmoratus (Burgau)	0508.00.40			10 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres coquillages vides, bruts ou simplement préparés	0508.00.90			10 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
05.11	0511.00	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire.	0510.00.00			7	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à l'alimentation humaine.											
		0511.10 - Sperme de taureaux	0511.10.00			3	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		0511.9 - Autres :											
		0511.91 -- Produits de poissons ou crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du chapitre 3	0511.91.00			7 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		0511.99 -- Autres :											
		--- Appâts pour la pêche industrielle	0511.99.10			7	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	0511.99.90			4 - 7 - 8 - 11	8	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044